

CLASSE DE DÉCOUVERTES (1^{ER} DEGRÉ) & VOYAGE SCOLAIRE ÉDUCATIF AVEC NUITÉES (2^E DEGRÉ)

02 - FICHE BÉNÉFICIAIRE



Formulaire 2020

A compléter et remettre à l'enseignant responsable du séjour avec le justificatif de QF.
NB : si votre enfant est en situation de handicap, merci de joindre une copie de la notification de décision de la CDA ou de la MDPH le concernant.

CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES

FICHE INDIVIDUELLE ÉLÈVE

NOM	PRÉNOM	SEXE		AGE (ANNÉE DE NAISSANCE)
		Féminin	Masculin	
ADRESSE		CODE POSTAL	VILLE	
EMAIL		NOM DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE		

◆ Le lieu d'habitation de la famille de l'enfant est en zone urbaine :

Oui Non NSP

◆ Le lieu d'habitation de la famille de l'enfant est en :

Zone rurale (moins de 2000 habitants)

Zone de revitalisation rurale (ZRR)

◆ Le lieu d'habitation de la famille de l'enfant est situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville :

Oui Non Ne sait pas

PARTIE RENSEIGNÉE PAR LA FAMILLE DE L'ENFANT

Confidentialité et traçabilité informatique : Les renseignements recueillis sont traités de manière sécurisée au siège de la JPA à Paris, pour une saisie informatique destinée aux statistiques de l'ANCV. L'utilisation des données est détaillée dans le document *Information des bénéficiaires sur l'utilisation des données à caractère personnel*.

◆ **Types de ressources de la famille de l'enfant :**

- Salaire
- Allocation chômage
- Retraite
- Allocations familiales
- Aucune ressource
- Autre
- Minimum social/minima sociaux (Renvoi 1)
- Ressources spécifiques handicap et dépendance (Renvoi 2)

Renvoi 1 : Si la réponse est « minimum social / minimas sociaux », préciser

(réponse multiple possible) :

- RSA (revenu de solidarité active)
- ASS (allocation spécifique de solidarité)
- AER (allocation équivalent retraite)
- Allocation veuvage
- ASV (allocation supplémentaire vieillesse)
- ASPA (allocation de solidarité personne âgée)
- RSO (revenu de solidarité, DOM)
- Ne sait pas
- Autre

Renvoi 2 :

Si la réponse est « Ressources spécifiques handicap et dépendance », préciser (réponse multiple possible) :

- AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé)
- AJPP (allocation journalière de présence parentale)
- PCH (prestation de compensation du handicap)
- ACTP (allocation compensatrice pour tierce personne)
- Pension invalidité
- APA (allocation perte autonomie)
- AAH (allocation adulte handicapé)
- Autre

◆ **Montant moyen mensuel des ressources du foyer de la famille de l'enfant :**

- 0 à 500 €
- 501 à 1 000 €
- 1 001 à 1 500 €
- 1 501 à 2 000 €
- + de 2 001 €
- Ne souhaite pas le communiquer

◆ **Type de logement de la famille de l'enfant :**

- Logement autonome (propriétaire ou locataire)
- Foyer de jeunes travailleurs
- Etablissement spécialisé du secteur social et médico-social
- Hébergement social ou d'urgence
- EHPAD
- Sans-domicile fixe
- Hébergé par famille ou amis
- Autre

◆ **A combien de temps remonte le dernier départ en vacances de votre enfant (pour une durée supérieure à 4 nuitées) ?**

- à l'année dernière
- à 1 à 3 ans
- à 4 à 10 ans
- à plus de 10 ans
- enfant jamais parti

◆ **Votre enfant a-t-il déjà bénéficié d'une aide ANCV pour partir en vacances ?**

- 1^{er} départ aidé
- 2^{ème} départ aidé
- 3^{ème} départ aidé
- Plus de 3 départs aidés

FAIT À

LE

SIGNATURE :



À PROPOS DE L'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public qui accomplit depuis plus de 30 ans une mission unique : rendre effectif le départ en vacances du plus grand nombre. En mettant au centre de son action la réalisation de projets de vacances, elle participe aux politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et la lutte contre les exclusions. Elle contribue à l'apprentissage de la mobilité, de l'autonomie et à la construction de la citoyenneté.

L'ANCV concourt également à l'économie du secteur touristique en diffusant le Chèque-Vacances à ses clients comités d'entreprise, mais également auprès d'acteurs économiques, publics et sociaux, qui le distribuent ensuite avec une bonification à leurs salariés ou bénéficiaires.

Ces derniers, peuvent avec les Chèques-Vacances régler des prestations touristiques dans le domaine de l'hébergement, des transports, de la restauration et des activités de loisirs auprès de 170 000 prestataires situés partout en France.

Impulsant un modèle économique respectueux de valeurs sociales et solidaires, l'ANCV témoigne de son engagement en affectant l'intégralité de ses excédents de gestion au financement de programmes d'action sociale. Ils sont destinés à faciliter le départ en vacances de publics en situation de fragilité familiale, médicale ou économique ainsi que la rénovation de certains hébergements touristiques.

À PROPOS DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR

Militer pour le départ de tous les enfants en vacances

Depuis 80 ans, la Jeunesse au Plein Air milite pour le départ de tous les enfants en vacances. La JPA rassemble 37 organisations nationales (organismes de séjours, syndicats, partenaires de l'école publique, organisations de jeunes, comités d'entreprise et collectivités territoriales), et dispose d'une couverture territoriale.

L'engagement de la Jeunesse au Plein Air repose sur les valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté. Elle encourage la mixité sociale et culturelle, le vivre ensemble et l'accueil des jeunes en situation de handicap.

La Jeunesse au Plein Air soutient financièrement le départ des enfants en colonies de vacances, centres de loisirs et classes de découvertes. Ce soutien est possible grâce :

- aux partenariats nationaux noués avec différents organismes (par exemple, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) et aux partenariats locaux (CAF, conseils départementaux, conseils régionaux, municipalités...);
- à l'appel à la générosité et au mécénat.

La Jeunesse au Plein Air aide chaque année 25 000 enfants en moyenne à partir en colonies de vacances ou en séjours scolaires.

